****

**15e session de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur les zones humides**

**« Protéger les zones humides pour notre avenir commun »**

**Victoria Falls, Zimbabwe, 23-31 juillet 2025**

**COP15 Doc.8.2**

**Rapport de la Secrétaire générale   
sur l’application de la Convention :**

**Travaux du Secrétariat**

**Introduction**

1. Le présent rapport, qui couvre les activités du Secrétariat du 14 novembre 2022, à la fin de la 14e session de la Conférence des Parties contractantes (COP14), au 1er avril 2025, contient à la fois une vue d’ensemble ainsi que les temps forts des travaux accomplis durant cette période.

2. La Secrétaire générale a réaffirmé sa détermination à développer les travaux du Secrétariat afin que ce dernier puisse remplir avec efficacité le mandat qui lui a été confié, conformément à l’article 8 de la Convention, et à mettre en application les instructions que lui donnent la Conférence des Parties contractantes et le Comité permanent, ceci afin de mieux soutenir les Parties dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention. Le présent rapport s’articule autour des thèmes suivants :

* garantir une excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes ;
* accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux ;
* collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et d’autres objectifs mondiaux, et renforcer le multilatéralisme ; et
* mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Convention.

**Garantir une excellence opérationnelle dans le soutien aux Parties contractantes**

3. Pour remplir son rôle principal, à savoir le soutien aux Parties contractantes, le Secrétariat doit notamment organiser les réunions des organes directeurs et subsidiaires, notamment celles de la COP, du Comité permanent et du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST). Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Secrétariat a pris des dispositions sur le plan logistique, préparé les documents des réunions et organisé les 62e, 63e et 64e réunions du Comité permanent.

4. Entre 2023 et 2025, le Secrétariat a organisé les 62e, 63e, 64e et 65e réunions du Comité permanent. Lors de ces réunions, l’engagement et la participation des Parties contractantes et des observateurs ont été forts.

* La 62e réunion du Comité permanent, en septembre 2023, a enregistré la participation de 147 délégués représentant 45 Parties contractantes et de 21 organisations observatrices, en présentiel, ainsi que de 130 participants supplémentaires par jour à distance.
* La 63e réunion du Comité permanent, en juin 2024, a enregistré la participation de 126 délégués représentant 48 Parties contractantes et 23 organisations observatrices, ainsi que 112 participants supplémentaires par jour à distance. Lors de ces deux réunions, des améliorations sur le plan logistique visant à renforcer la participation ont été introduites, notamment une configuration hybride pour une salle d’écoute destinée aux observateurs, avec affichage du point à l’ordre du jour en cours de discussion sur l’écran diffusant la séance plénière et la mise à jour des plaques nominatives.
* À la 64e réunion du Comité permanent, en janvier 2025, l’engagement est resté élevé avec la participation de 113 délégués représentant 52 Parties contractantes, 9 organisations observatrices et jusqu’à 76 participants par jour à distance. Une enquête menée auprès des participants aux trois réunions a mis en évidence leur satisfaction à l’égard des dispositions logistiques et de l’organisation des réunions, démontrant ainsi l’engagement du Secrétariat en faveur de l’excellence opérationnelle dans le soutien apporté aux Parties contractantes.

5. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les préparatifs pour la COP15, qui se tiendra à Victoria Falls, au Zimbabwe, du 23 au 31 juillet 2025, ont été entamés. L’accord avec le pays hôte, la République du Zimbabwe, a été signé. Le Secrétariat a effectué trois visites sur place afin de préparer la réunion et d’évaluer l’état des installations et de la logistique. Un plan de communication visant à attirer l’attention sur la COP et son importance a été lancé.

6. Entre 2023 et 2024, le Secrétariat a organisé les 25e, 26e et 27e réunions du GEST.

* En mai 2023, la 25e réunion du GEST a réuni 49 participants, dont les 18 membres du Groupe, les représentants de 6 Parties contractantes et 12 organisations observatrices du GEST. Pour les séances plénières, la participation à distance a été facilitée pour permettre à 12 personnes d’y participer.
* En février 2024, la 26e réunion du GEST a réuni 45 participants en présentiel, dont des membres du Groupe, des Correspondants nationaux du GEST, des organisations observatrices et des Organisations internationales partenaires (OIP), ainsi que 52 participants supplémentaires à distance qui ont rejoint les séances plénières et les groupes de travail.
* En décembre 2024, la 27e réunion du GEST a porté sur l’achèvement des principaux produits, conformément au plan de travail 2023-2025, renforçant ainsi l’engagement du Secrétariat à fournir des produits scientifiques concrets. Cette réunion a également consacré une journée aux consultations avec la communauté de l’observation de la Terre, conformément à la Décision SC63-30 du Comité permanent.

7. Au cours de la période triennale, le Secrétariat a appuyé les travaux des groupes de travail et des sous-groupes établis par le Comité permanent, dont le Groupe de travail sur la gestion, le Groupe de travail sur le Plan stratégique, le Sous-groupe sur les finances, le Groupe de surveillance des activités de CESP, le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel, ainsi que le Groupe de travail sur la jeunesse. En outre, durant la 62e réunion du Comité permanent, il a facilité la mise en place du Sous-groupe sur la COP15, et du Comité consultatif indépendant rattaché au label Ville des Zones Humides accréditée. Le Secrétariat a également contribué à l’organisation de réunions virtuelles du Groupe de travail sur la mise à jour des FDR, créé récemment, et du groupe de Parties axées sur le renforcement du processus d’inscription des Sites sur la Liste des Zones humides d’importance internationale, conformément aux Décisions SC63-33 et SC63-34.

8. La mobilisation de la jeunesse est une priorité essentielle de la Secrétaire générale, mise en évidence par le soutien continu qu’elle apporte au Groupe de travail sur la jeunesse et à l’application de la Résolution XIV.12 *Renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse*. Le 21 mars 2023, le Groupe de travail sur la jeunesse a organisé deux ateliers internationaux sur le thème « Les jeunes au service de la conservation des zones humides », qui a rassemblé plus d’une centaine de participants pour discuter des rôles de la jeunesse dans la conservation des zones humides.

9. Au cours de la dernière période triennale, la mobilisation de la jeunesse a occupé une place de premier plan dans les missions effectuées par la Secrétaire générale et les manifestations auxquelles elle a participé. Lors de la 62e réunion du Comité permanent, cette dernière a rencontré le Président et les membres du Groupe de travail sur la jeunesse pour discuter des avancées du Groupe dans le cadre de la Résolution. Lors de la 28e Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28 de la CCNUCC), aux Émirats arabes unis, la Secrétaire générale a organisé une manifestation parallèle avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l’environnement (PROE), et a participé à un panel de haut niveau aux côtés de ministres, d’ambassadeurs et de représentants de la jeunesse afin de mettre l’accent sur la réalisation du potentiel des jeunes dans la conservation des zones humides du Pacifique. Elle a prononcé des discours liminaires à l’Institut IHE pour l’éducation relative à l’eau aux Pays-Bas ainsi qu’à l’Université Jawaharlal Nehru (SES) en Inde, dans lesquels elle a souligné l’importance de la jeunesse dans la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Parmi ses autres participations actives, on peut citer des réunions avec la coalition Africa Youth for Wetlands à la sixième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (UNEA-6), au Kenya, les jeunes activistes à Fujiame-higata et la Team Spoon au Japon, et les jeunes délégués du Conseil mondial de l’eau au 10e Forum mondial de l’eau en Indonésie, où elle a participé à une séance et un atelier animés par des jeunes sur l’avancement du plan de travail du Groupe de travail sur la jeunesse.

10. L’une des initiatives clés à l’approche de la COP15 de juillet 2025 est l’organisation d’une série de webinaires produite par le Groupe de travail sur la jeunesse, intitulée « Paving the Way to Victoria Falls – Inspiring Action for Wetlands COP15” (Ouvrir la voie vers la COP15 de Victoria Falls : pousser à l’action en faveur des zones humides). Réalisée en collaboration avec Youth Engaged in Wetlands, le PROE, l’UICN, Wetlands International et d’autres organisations, la série examine la conservation, la restauration, les connaissances traditionnelles, le renforcement des capacités des jeunes et les possibilités de carrière liées aux solutions fondées sur la nature.

11. Au cours de la période concernée, le Secrétariat a mené quatre Missions consultatives Ramsar (MCR) visant à aider les Parties contractantes à relever les défis liés à la conservation des zones humides d’importance internationale (« Sites Ramsar ») : une mission conjointe avec le Centre du patrimoine mondial (UNESCO) concernant le paysage culturel de Fertö / Neusiedlersee (Autriche et Hongrie), une mission dans l’estuaire de la rivière de Sierra Leone (Sierra Leone), une mission aux lacs Poopó et Uru Uru (Bolivie) pour trouver des mesures possibles pour préserver leurs caractéristiques écologiques, et une mission dans la basse vallée du Couffo, lagune côtière Chenal Aho, lac Ahémé (Bénin) pour évaluer les menaces liées aux projets de développement et aux activités anthropiques à l’origine de la mortalité des poissons. Ces MCR ont permis aux pays de trouver des solutions à un certain nombre de menaces touchant au caractère écologique de ces Sites, dont l’urbanisation et certaines conséquences d’origine humaine, comme les fermes éoliennes, le développement touristique et l’approvisionnement en eau.

12. La Secrétaire générale a mis l’accent sur le renforcement de sa collaboration avec les Initiatives régionales Ramsar (IRR) grâce à l’amélioration de la communication et de la planification conjointe. Une étape clé a consisté à organiser des réunions de planification annuelles à partir de 2023 afin de favoriser la coopération. Ces réunions ont débouché sur des plans coordonnés pour la COP15, notamment une manifestation parallèle et un stand d’exposition communs impliquant toutes les IRR.

13. Le Secrétariat a continué à soutenir les IRR en facilitant le partage des connaissances et la mobilisation des ressources. Il a notamment mis en contact l’Office français de la biodiversité (OFB) avec NigerWet et l’Initiative régionale Ramsar pour l’Afrique du Sud (SARRI), ce qui a conduit l’OFB à s’engager à soutenir le développement organisationnel et la planification stratégique de la SARRI. La Secrétaire générale a également promu les activités des IRR durant les missions internationales. Le 14 mai 2024, en République de Corée, elle a célébré la Journée mondiale des zones humides en assistant à un match de baseball organisé par le Centre régional Ramsar – Asie de l’Est et en effectuant le lancer protocolaire. Puis, le 28 juin, elle a participé à la célébration du MedWet pour le 70e anniversaire de la Tour du Valat, en Arles, en France, renforçant encore son soutien aux IRR dans le monde entier.

14. Durant la période triennale, le Secrétariat a lancé le troisième appel à candidatures du programme label Ville des zones humides accréditée, a fourni un soutien administratif au Comité consultatif indépendant (IAC) pour le cycle 2023-2025 et a apporté son concours à plusieurs réunions organisées par ce comité. Ce processus a abouti à l’accréditation de 31 nouvelles Villes des Zones Humides dans 16 pays, annoncée lors de la 64e réunion du Comité permanent, en janvier 2025.

15. Le Secrétariat continue d’améliorer les plateformes informatiques afin d’accroître leur efficacité opérationnelle et de soutenir utilement les Parties contractantes. Le Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) a bénéficié d’une mise à niveau de son système central afin d’en garantir la sécurité et la fiabilité. Le site web de la Convention a été relancé mi-2023 après avoir fait l’objet d’une refonte pour améliorer son accessibilité et sa facilité d’utilisation. Le système de gestion des relations avec nos partenaires (*constituent relationship management*, CRM) reste un outil essentiel pour gérer les contacts, les mailings, les inscriptions aux réunions, les nominations et les présentations de rapports, avec des mises à jour régulières pour s’aligner sur les normes de sécurité. En outre, le Secrétariat développe actuellement un système de données pour les rapports nationaux afin de faciliter la compilation, la visualisation et l’analyse des données. La rationalisation de la collaboration intersessions est rendue possible grâce à divers outils numériques, notamment le CRM, SharePoint, Zoom, Teams et Adobe online. Lors de la 63e réunion du Comité permanent, une approche visant à mettre en place de nouvelles améliorations a également été présentée.

16. Entre 2023 et 2025, le Secrétariat a maintenu une forte stabilité financière grâce à une gestion financière efficace et à un contrôle rigoureux, conformément aux pratiques financières en vigueur, qui ont été validées par les auditeurs externes. Les économies importantes signalées à la fin de 2024 s’expliquent par le report cumulé de fonds non dépensés au cours de la période triennale précédente. Les états financiers vérifiés peuvent être consultés sur le site web de la Convention et figurent dans les rapports financiers présentés au Comité permanent.

17. Au cours de la période couverte par le rapport, le Secrétariat a recruté cinq membres du personnel, dont un conseiller principal pour la région Amériques, trois administrateurs auxiliaires (jeunes experts) pour les régions Asie et Océanie, Europe et Amériques, ainsi qu’une chargée du soutien au financement des zones humides financé par un accord de coopération avec le ministère de l’Environnement de la République de Corée. Un examen des salaires a mis en évidence des disparités entre les rémunérations du personnel du Secrétariat et de l’UICN, ce qui a conduit à quelques ajustements dans le cadre des contraintes budgétaires. En outre, une retraite du personnel a été organisée en 2024, en utilisant la méthodologie MBTI, pour renforcer la collaboration au sein de l’équipe et améliorer l’efficacité du travail.

**Accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle central des zones humides dans les processus mondiaux**

18. Pour faire face aux crises interconnectées que sont le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, il est essentiel d’accroître la visibilité et la prise de conscience du rôle vital que jouent les zones humides dans les processus mondiaux. Il est donc indispensable de souligner à quel point il importe d’assurer la protection, la conservation et la restauration des zones humides si l’on souhaite que les actions urgentes requises pour relever l’ensemble de ces défis soient entreprises.

19. Au cours de ses missions, la Secrétaire générale a eu l’occasion de rencontrer plusieurs chefs d’État. En août 2023, en marge de la 10e session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement (CMAE), en Éthiopie, elle a tenu une réunion de courtoisie avec la présidente éthiopienne de l’époque, Madame Sahle-Work Zewde. La discussion a porté sur l’importance des zones humides en Éthiopie, bien que le pays ne soit pas encore Partie contractante à la Convention. À la sixième Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, une réunion de courtoisie a également été organisée avec le Président du Gabon, Monsieur Brice Clotaire Oligui Nguema. Le Gabon assurant la vice-présidence du Comité permanent, la réunion a été l’occasion de renforcer la collaboration et de réaffirmer l’engagement de haut niveau.

20. Lors du 10e Forum mondial de l’eau, tenu en Indonésie, en mai 2024, la Secrétaire générale a été invitée par le Président indonésien, Monsieur Joko Widodo, à se joindre à une délégation de haut niveau visitant la plus grande pépinière des espèces poussant dans les mangroves du pays, sur l’île de Bali. En juin 2024, en marge de la conférence sur l’eau de Douchanbé, au Tadjikistan, elle s’est également entretenue avec Monsieur Kanat Bozumbayev, Vice-Premier ministre de la République du Kazakhstan.

21. Afin de renforcer le lien entre les ministères où se trouvent les Autorités administratives et les Correspondants nationaux de la Convention et les ministères des Affaires étrangères qui animent la diplomatie, le Secrétariat partage, depuis 2023, des informations avec les ambassadeurs et les représentants permanents basés en Suisse. Au cours des 18 derniers mois, 24 ambassadeurs se sont rendus au siège du Secrétariat à Gland, et trois grandes réunions d’information ont été organisées dans les bureaux des Nations Unies à Genève, à l’intention des ambassadeurs et des chefs des institutions spécialisées des Nations Unies. Ces rencontres ont permis de renforcer les synergies entre les ministères et d’accroître la visibilité de la Convention.

22. Lancé en juillet 2023, le nouveau site web de la Convention est plus exploitable, plus rapide et plus sûr, tout en conservant une conception moderne et conviviale, optimisée pour différents types d’appareils. Construit avec la dernière version du système de gestion de contenu Drupal, il permet une gestion efficace du contenu et une maintenance à long terme. Le Secrétariat a élargi la section Nouvelles en y ajoutant des articles de fond sur des thèmes liés aux zones humides et en publiant des mises à jour hebdomadaires afin de fournir des informations pointues sur certains sujets. Le site web a fait l’objet de commentaires positifs de la part des Parties contractantes.

23. Durant la période couverte par le présent rapport, la Convention est restée présente sur les réseaux sociaux, et compte 34 980 abonnés sur X, 12 894 sur Instagram, 156 000 sur Facebook et 18 720 sur LinkedIn. En outre, elle s’est récemment inscrite sur Bluesky, et compte déjà 1 800 abonnés, tandis que sa chaîne YouTube en compte 4 400. La Secrétaire générale est particulièrement active sur X, LinkedIn et Facebook, où, suivie par 12 486 abonnés, elle partage régulièrement des mises à jour sur les réunions ainsi que sur son point de vue quant à la place des zones humides dans les priorités sur le plan mondial. La Convention publie du contenu quotidiennement dans le but d’améliorer la conservation des zones humides, lequel est régulièrement partagé par d’autres conventions, institutions spécialisées des Nations Unies et ONG.

24. Les célébrations de la Journée mondiale des zones humides (JMZ) continuent à attirer l’attention sur d’importantes questions relatives aux zones humides. Parmi les thèmes abordés au cours de la période concernée, on peut citer : « Il est urgent de restaurer les zones humides » (2023), « Zones humides et bien-être humain » (2024) et « Protéger les zones humides pour notre avenir commun » (2025). Au cours de la période couverte, le nombre d’événements enregistrés sur la carte des événements totalisait :

* 2025 : 1 975 événements dans 80 pays ;
* 2024 : 1 570 événements dans 81 pays ;
* 2023 : 1 817 événements dans 78 pays.

25. De 2023 à 2025, la campagne JMZ a été déployée de manière stratégique sur les plateformes de réseaux sociaux, et a remporté un très grand succès. En 2023, elle a atteint le chiffre impressionnant de 3,13 milliards d’utilisateurs potentiels, en 2024, ce chiffre s’élevait à 2,5 milliards, et en 2025, à 6,72 milliards, ce qui a permis d’accroître considérablement la sensibilisation et la participation à la campagne. En outre, le 2 février 2025, la Journée mondiale des zones humides a créé une tendance sur des plateformes telles que X et Instagram, lui donnant ainsi de la visibilité.

26. Le Secrétariat continue de profiter des différentes Journées internationales annuelles pour attirer l’attention sur l’importance cruciale des zones humides pour la planète et ses habitants. À l’occasion de journées internationales, telles que la Journée internationale des femmes (8 mars), la Journée mondiale de l’eau (22 mars), la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale de l’environnement (5 juin), la Journée mondiale de l’océan (8 juin) et la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin), le Secrétariat a partagé des déclarations écrites et des messages vidéos de la Secrétaire générale et a créé des contenus spécialement dédiés à l’événement pour les réseaux sociaux. La Secrétaire générale a en outre été invitée à plusieurs événements où, en tant que personnalité extérieure, elle a eu l’honneur d’ouvrir les célébrations. La Secrétaire générale cherche tout particulièrement des opportunités pour communiquer avec les médias internationaux, afin de sensibiliser le grand public aux zones humides.

27. En 2024, des candidatures ont été sollicitées pour les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides qui seront présentés à la COP15 et qui visent à récompenser et honorer les réalisations des individus pour leur action en matière de conservation et d’utilisation rationnelle des zones humides. Le Groupe Danone a décerné un prix spécial Évian d’une valeur de 10 000 USD pour chacune des trois catégories :

* **Prix Ramsar de la conservation des zones humides, catégorie innovation** – **Laura Gonzalez (Panama)**, directrice générale de Marea Verde, pour avoir mis au point le système Wanda, un système fluvial de piégeage des déchets qui a évité que plus de 240 000 kg de déchets et de plastiques n’atteignent la baie de Panama.
* **Prix Ramsar de la conservation des zones humides, catégorie Jeunes champions des zones humide**s – **Iman Ebrahimi (Iran (République islamique d’))**, fondateur de l’Avaye Boom Bird Conservation Society, pour son leadership dans l’implication des communautés et la conservation de Sites clés de zones humides, notamment ceux d’Arjan, de Shidvar et de Gavkhouni.
* **Prix Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides par les peuples autochtones** – **Dayana Blanco Quiroga (Bolivie (État plurinational de))**, pour son travail remarquable de restauration du lac Uru Uru grâce aux connaissances autochtones et aux solutions fondées sur la nature, tout en renforçant l’autonomisation des femmes et des jeunes de la région.

28. Le Secrétariat participe activement aux réunions en ligne de la « Flottille de la communication » organisée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Cette initiative vise à coordonner les activités de communication et à créer des synergies entre les différentes Conventions et organisations traitant de la biodiversité. Le groupe joue un rôle déterminant pour soutenir et poursuivre les efforts de sensibilisation de la JMZ et de la COP15. Le Secrétariat a également mis en place un groupe participatif en matière de communication pour collaborer avec les OIP.

29. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de communication, le Secrétariat produit des contenus riches, actuels et adaptés que ses partenaires et autres parties prenantes peuvent diffuser efficacement. La création de récits convaincants est au cœur de cette approche, mettant par exemple en valeur les « champions des zones humides », afin de permettre une meilleure compréhension et de pousser à l’action en faveur de la conservation des zones humides.

30. Dans le prolongement de cet engagement, le Secrétariat diffuse activement des histoires dans le cadre de la campagne « Actrices du changement dans le monde des zones humides », qui célèbre les rôles importants joués par les femmes dans la conservation des zones humides. Présenté à l’occasion de l’édition 2024 de la Journée internationale des femmes, le tout premier groupe comprend 12 femmes remarquables dont les efforts ont contribué de manière significative à la préservation et à l’utilisation durable des zones humides. En 2025, la campagne a continué à honorer des femmes leaders exceptionnelles. Cette initiative souligne l’engagement du Secrétariat à mettre en évidence les contributions essentielles des femmes à la sauvegarde des écosystèmes des zones humides.

**Collaborer pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et d’autres objectifs mondiaux, et renforcer le multilatéralisme**

31. Les Parties contractantes ont indiqué qu’elles souhaitaient que le Secrétariat, au nom de la Convention, joue un rôle actif dans l’élaboration des politiques mondiales. Ce souhait s’inscrit dans la lignée de la Résolution XIV.6, qui vise à renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales. À cet effet, le Secrétariat continue de placer en tête de ses priorités ses activités de soutien à la coopération internationale ainsi qu’à la mise en valeur des zones humides et de la Convention dans le cadre du programme d’action mondial. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030, assorti des Objectifs de développement durable (ODD), l’Accord de Paris sur le changement climatique et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal stimulent les efforts de planification et de financement déployés à l’échelle nationale et internationale. L’attention accrue portée à ces thématiques permettra aux zones humides et aux travaux des Parties contractantes à la Convention de contribuer à ces cadres d’action.

32. Le Secrétariat continue de renforcer son engagement dans le programme d’action mondial, en défendant le rôle essentiel des zones humides dans la lutte contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la sécurité de l’eau. La Secrétaire générale a conduit des délégations lors d’événements internationaux majeurs, notamment l’UNEA-6, la COP28 de la CCNUCC, le 10e Forum mondial de l’eau et la 10e session extraordinaire de la CMAE. Lors de ces événements, elle a souligné les contributions de la Convention au développement durable et a appelé à une plus grande intégration des zones humides dans les politiques environnementales mondiales.

33. En mai 2024, la Secrétaire générale a entrepris une mission de haut niveau en Asie de l’Est, et s’est entretenue avec des parties prenantes clés au Japon, en Indonésie et en République de Corée, afin de renforcer la collaboration régionale sur la conservation des zones humides. En juin 2024, elle s’est rendue au siège de l’Union européenne à Bruxelles, en Belgique, pour plaider en faveur de partenariats plus solides entre la Convention sur les zones humides et les institutions de l’UE. Le Secrétariat continue également de renforcer ses relations avec les missions permanentes auprès des Nations Unies basées à Genève et avec ses institutions spécialisées au moyen de séances d’information et de réunions bilatérales, en veillant à ce que les zones humides restent une priorité de l’action mondiale.

34. Le Secrétariat collabore activement avec les accords multilatéraux sur l’environnement (AME), notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Convention du patrimoine mondial (WHC). Il contribue également à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, et travaille en étroite collaboration avec l’ONU-Eau sur l’ODD 6, qui vise à garantir l’accès de tous à des services d’alimentation en eau et d’assainissement gérés de façon durable. Ces efforts renforcent le rôle du Secrétariat dans la promotion de la coopération internationale et le positionnement des zones humides en tant que solution clé aux problèmes environnementaux mondiaux.

**Mobiliser des ressources pour soutenir la mise en œuvre de la Convention**

35. Disposer de ressources financières suffisantes et prévisibles est essentiel à la mise en œuvre efficace de la Convention. Le Secrétariat a pris des mesures pour encourager le paiement en temps voulu des contributions des Parties contractantes au budget administratif et pour collecter des fonds permettant de financer les priorités en matière de financement non administratif, identifiées en annexe 4 de la Résolution XIV, *Questions financières et budgétaires*.

36. Le plan de travail pour la mobilisation des ressources[[1]](#footnote-2), approuvé par le Comité permanent lors de sa 62e réunion, en septembre 2023, définit la stratégie du Secrétariat pour assurer le financement des priorités non administratives au cours de cette période triennale. Le Secrétariat tient à remercier les gouvernements de l’Autriche, de l’Allemagne, du Canada, de la Chine, des États-Unis d’Amérique, de la Finlande, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, de la Suisse et du Zimbabwe, ainsi que Danone et la Nagao Natural Environment Foundation, pour les contributions volontaires reçues au cours de la période couverte par le présent rapport.

37. À la suite d’une demande du gouvernement marocain, le Secrétariat a mené une collecte de fonds en vue de financer le voyage des délégués à Marrakech, au Maroc, et ainsi permettre à ces derniers de participer à la réunion préparatoire à la 64e réunion du Comité permanent de la région Afrique. Le gouvernement français, par l’intermédiaire de l’Office français de la biodiversité (OFB) et de NatureXpairs, et le gouvernement suisse ont versé des contributions qui ont permis de financer les déplacements des délégués, tandis que le gouvernement marocain a apporté une aide en nature.

38. En prévision de la COP15 au Zimbabwe, le Secrétariat cherche à mobiliser des contributions volontaires d’un montant de 584 040 CHF pour couvrir les dépenses associées aux billets d’avion, à l’hébergement et aux indemnités journalières de 124 délégués de pays en développement, d’économies en transition et de petits États insulaires en développement. La participation des délégués à la réunion n’étant pas financée par le budget administratif, les contributions volontaires sont essentielles pour assurer une pleine participation. Il s’agit là d’un point important pour permettre la prise de décisions consensuelles, mais aussi d’une nécessité, car au moins un tiers des Parties contractantes doit être présent pour que la session puisse avoir lieu, et deux tiers pour que des décisions puissent être prises. Le Secrétariat exprime sa gratitude aux gouvernements de l’Australie, de l’Autriche, du Canada, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et de la Suisse pour leurs contributions volontaires, et encourage d’autres Parties contractantes à soutenir cette initiative cruciale de collecte de fonds.

39. Actuellement, le financement des priorités non administratives dépend d’un nombre limité de donateurs réguliers, plus de 70 % provenant de sources gouvernementales. Le Secrétariat a observé que les priorités administratives, telles que les déplacements des délégués, avaient tendance à susciter moins d’intérêt de la part des donateurs que les domaines, tels que le renforcement des capacités, la sensibilisation ou les activités du GEST. Pour faire face à ces difficultés, le Secrétariat étudie plusieurs approches visant à diversifier la base de donateurs et à augmenter le financement des priorités non administratives.

40. En conclusion, le Secrétariat a fait des progrès notables entre le 14 novembre 2022 et le 1er avril 2025 en matière de soutien aux Parties contractantes, en améliorant l’efficacité opérationnelle et en renforçant la sensibilisation aux zones humides à l’échelle mondiale. Grâce à une collaboration renforcée, à la mobilisation de ressources et à des initiatives stratégiques, il continue de faire progresser les objectifs de la Convention tout en s’alignant sur les ODD et d’autres engagements internationaux. Fidèle à son mandat, le Secrétariat reste déterminé à favoriser la coopération multilatérale et à assurer la conservation et la gestion durable des zones humides.

1. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc62-doc18-plan-de-travail-2023-2025-pour-la-mobilisation-des-ressources>. [↑](#footnote-ref-2)